

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-767657

140319

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

1336

Société :

RETRAISÉ

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

ASSOUNA AYLAOUA

Date de naissance :

25/11/1952

Adresse :

N° 17 Rue 35 Hony Al Aouda 3 CASA

Tél. :

0661745803

Total des frais engagés : 11.111 Dhs = 2808,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR IRAOUI Houssaini
OPHTALMOLOGISTE
5. V. D. Idrissia 4 - 1^{er} Etg
PDT. N° 1 - Casablanca
Tel: 06 16 71 47 00-05 22 28 52 90
Aff: 09 11 64 87 11

Date de consultation : 19/01/2022
Nom et prénom du malade :

BATOU

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age: 63 ans

Nature de la maladie :

AFFECTION OCULAIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 1/1/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Riyad

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/22	2		200,00	INP : D 0114671829,90 IRAQI MOLO OPTICAL D'Idrissia 4700-05228 T.D. N° 1 - Casablanca Tel : 06 16 71 47 00 05 228 11 645 11

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Pourvoyeur	Date	Montant de la Facture
Dr. DADOU 42 8542	19/11/22	108,22

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
		A M	P C	I M	I V
K-ONO OPTIC AYAD EL KHAOULA Opticienne Optométriste. 102 Bis Rue 50 Hay Mly. Abdellah. in Casablanca	21/11/22				25000,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
ODF PROTHESES DENTAIRES				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		
B	35533411	11433553		
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur Iraqi Houssaini Karim

Ophtalmologiste

Maladies et Chirurgie des Yeux

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Chirurgie de la Cataracte par Phaco

Angiographie - Laser - Strabisme

Lentilles de contact - Chirurgie de la Myopie



الدكتور عراقي حسيني كريم

طب العيون

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة الجلالة بالأمواج فوق الصوتية

تصوير الأوعية - علاج بالليزر - العول

العدسات اللاصقة - تصحيح قصر البصر بالليزر

Casablanca, le

19 M. 2022

الدار البيضاء، في

54.75 x2 - BATHU NAKIKAT

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH
6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH
6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

صيدلية
PHARMACIE ASSIA
Dr. DAOUDI Hind
Hay Al Amal II Rue 42 N°76
Casa - Tél: 0522 85 42 71

Dr. IRAQUI Houssaini Karim
OPHTHALMOLOGISTE
5, AV D' IDRISIA 4 - 1er Etg
Appt. N°1 - Casablanca
Tél : 06 16 71 47 00-05 22 28 52 90
INFE : 09 11 6 4 8 7 1

108.20

5 شارع د (شارع الثمر) الإدريسية 4، الطابق الأول، الشقة رقم 1- الدار البيضاء - الهاتف : 0652 959 016 - 0522 285 290

5 Avenue D Idrissia 4, 1^{er} étage, Appt. N°1 - Casablanca

Tél. : 0522 285 290 - 0616 714 700 / E-mail : iraquiram@hotmail.com البريد الإلكتروني :

Maladies et Chirurgie des Yeux
 Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
 Chirurgie de la Cataracte par Phaco
 Angiographie - Laser - Strabisme
 Lentilles de contact - Chirurgie de la Myopie



اختصاصي في أمراض و جراحة العيون
 عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون
 جراحة الجلاة بالأمواج فوق الصوتية
 تصوير الأوعية - علاج بالليزر - العول
 العدسات اللاصقة - تصحيح قصر البصر بالليزر

Casablanca, le

19/11/88

الدار البيضاء، في

K-ONO OPTIC
 AYAD EL KHAOULA
 Opticienne Optométriste
 102 Bis Rue 50 FAY Mly Abdallah
 un Chock Casa

BAM Alika

CT Phi

Mm + 1,8 (-0,50 - 100)
 St + 1,8 (-0,50 - 70)

M Alika

Dr. IRAQUI Houssaini Karim
 OPHTALMOLOGISTE
 5, AV. D'Idrissia 4 - 1er Etg
 Appt. N°1 - Casablanca
 Tél : 06 16 71 47 00-05 22 28 52 90
 INFE : 09 11 6 48 71



INPE:095023958

ICE: 002270067000066

Facture N° 00703

Date-le : 21/11/2022

Docteur: BRAQUI HAUSSEINI KARIM

Mr (e): BATOU.... MALIKA

1. Monture : <i>optique</i>	+800,00	
2. Verres: <i>optique en verre progressif</i>		
Vision de Loin:		
OD: <i>(100/-0.50)</i> +125	+850,00	
OG: <i>(100/-0.50)</i> +125	+850,00	
Vision de Prés:		
OD:		
OG:		
ADD : <i>+275</i>		

payé en espèce

Arrêtée la présente Facture à la somme de: *+2500,00*.....

Denz... Mill... cinq cent dirhams.....

RC:436474 / IF:31900763/ TP:34000981/ ICE : 002270067000066 /
INPE:095023958

*K-ONO OPTIC
AYAD EL KHAOULA
Opticien Optométriste
102 Bis Rue 50 Hay Mly. Abdellah
Ain Chock Casa*